

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 855

26 avril 2010

SOMMAIRE

3W Power Holdings S.A.	40999	MPL	41006
AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	41018	MPM Consulting S.à r.l.	41018
Alena Invest	40997	Nikko AM Global Investment Fund	41039
Alternative Investments Sicav	40996	Opus LP Holdings Sàrl	41008
Assenagon Vermögensbildung Accretion	41038	Opus LP Holdings Sàrl	41017
Bull Fund	41004	Piguet Strategies	41004
CCR Funds	41000	Polygone	41005
Climate Change Investment II S.A. SICAR	41017	Poudrerie de Luxembourg	40998
Crystal Turquoise S.à r.l.	41031	RCP 2 (Lux) S.à r.l.	41017
Danpark S.A.H.	41040	REVISA, Société à responsabilité limitée	41021
Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l.	41020	Richet S.A. Gestion Immobilière	40995
Franklin Templeton European Real Estate Fund of Funds	41039	SEB deLuxe	41039
Gestfin	41004	Selectra Investments SICAV	41000
Hall-Miba S.A.	41018	Société Electrique de l'Our	40994
Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-troisième (83) S.e.c.s.	41020	Syncordis S.A.	40995
Kaltchuga Fund	40994	Tlemcen Investments S.à r.l.	41023
Kara Finance S.A.	40996	T.L.O. Diana S.A.	41040
Les Combes Investments S.A.	40995	TMF Group Holding Luxembourg S.A. ...	41001
M.E.T. Fonds	41039	Tropez International S.à r.l.	41009
M.E.T. Fonds	41039	Utopia S.A.	40998
Middenberm Group Holding Luxembourg S.A.	41001	Valueinvest Lux	40997
		Volga Resources SICAV-SIF S.A	40996
		Woollaine Distribution S.A.	41040
		Zen-Beauté	41019

Société Electrique de l'Our, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.901.

Les actionnaires de la Société Electrique de l'Our, Société Anonyme, sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu vendredi, le 14 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, 2, rue Pierre d'Aspelt à Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2009 et la situation de la société ainsi que comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009
2. Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2009
3. Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009
4. Répartition du bénéfice de l'exercice 2009
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Nominations et délégations
7. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 2010
8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Rémunérations des administrateurs
10. Divers

Le conseil d'administration rappelle aux actionnaires qu'ils auront à se conformer à l'article 21 des statuts pour pouvoir prendre part à l'assemblée générale. En vertu de cet article, les actions au porteur devront être déposées au plus tard le 7 mai 2010 aux guichets de l'un des établissements désignés ci-dessous:

- 1) DEXIA Banque Internationale à Luxembourg
- 2) BGL BNP Paribas
- 3) Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat

Les procurations devront également être parvenues au siège de la société au plus tard le 7 mai 2010.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Etienne SCHNEIDER

Président

Référence de publication: 2010043263/2480/32.

Kaltchuga Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.323.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 12 May 2010 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Discharge to be granted to the Conducting Officers of the Management Company
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares one working day before the date of the meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010044056/755/21.

Syncordis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.331.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 12 mai 2010 à 11.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31/12/2009
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations des membres du Conseil d'Administration
5. Nomination du commissaire aux comptes
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010041300/3222/17.

Les Combes Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.612.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2010 à 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Presentation and approval of the report of the Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2008;
2. Presentation and approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31, 2008;
3. Allocation of the results of the accounting year ended December 31, 2008;
4. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2008;
5. Miscellaneous.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010042206/581/17.

Richet S.A. Gestion Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 63.513.

Les actionnaires sont convoqués par la présente à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 mai 2010 à 14.00 heures à L-8399 Windhof, 9 route des Trois Cantons

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

Céline Depiesse

Administratrice

Référence de publication: 2010043240/824/18.

Alternative Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 95.778.

The quorum required by law not having been reached at the first Extraordinary General Meeting which was held on April 15, 2010, shareholders of the Company are invited to attend a second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company, which will be held on *31 May 2010*, at 10:30 a.m. (Luxembourg time), at the registered office of the Company, to deliberate and vote on the same agenda, which is:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and beginning of the voluntary liquidation proceedings.
2. Appointment of the liquidator and determination of its powers.

No quorum is required for this Extraordinary General Meeting. The decisions, to be validly taken, shall be passed at the majority of the two thirds of the votes cast on the day of the Extraordinary General Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy given for the Extraordinary General Meeting held on 15 April 2010 remains valid for this Extraordinary General Meeting. The proxy form may be obtained at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010044051/755/20.

Kara Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 48.745.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *5 mai 2010* à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039125/660/15.

Volga Resources SICAV-SIF S.A, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.651.

We are pleased to invite you at the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company Volga Resources SICAV-SIF S.A. to be held at the registered office on *May 12, 2010* at 11.00 a.m. for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. approval of the date of the meeting notwithstanding the statutory date;
2. presentation of the reports of the Board of Directors and of the independent Auditor;
3. presentation and approval of the financial statements as at December 31, 2009;
4. allocation of the results;
5. discharge to be granted to the members of the Board of Directors and to the independent Auditor for the year ending 2009;
6. renewal of the mandate of the independent Auditor until the following general meeting closing the accounts of the company as at December 31, 2010;
7. miscellaneous.

Shareholders on the register not able to attend the Meeting are kindly asked to complete, sign and return the attached proxy form by fax with the original to follow by mail to the attention of Mrs. Laetitia Antoine at the registered office of the Company, fax n° (00352) 47 11 01, at least 48 hours before the Meeting.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010044048/795/25.

Valueinvest Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.606.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am *12. Mai 2010* um 11.30 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Berichts des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder
4. Entlastung für die Geschäftsleiter
5. Satzungsgemäße Ernennungen
6. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010044060/755/22.

Alena Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.860.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *7 mai 2010* à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2009.
3. Présentation et approbation des bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2009.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs au moins avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés de faire connaître à la société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Afin de permettre à CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), en sa capacité d'agent de transfert et agent domiciliataire de la Société, d'assurer le lien entre les procurations reçues et le registre des actionnaires de la Société, les actionnaires participant à l'Assemblée par le biais d'une procuration sont priés de renvoyer cette dernière accompagnée d'une pho-

to copie de leur carte d'identité / passeport en cours de validité, ou de la liste des signatures autorisées, si l'actionnaire agit pour le compte d'une compagnie.

Le non respect de cette condition rendra impossible l'identification de l'actionnaire, CACEIS BL étant instruit par le Conseil d'Administration de la Société de ne pas prendre en considération ces procurations.

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010038624/755/37.

Poudrerie de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer,
R.C.S. Luxembourg B 5.955.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, *12 mai 2010* à 15.00 heures au siège social à Kockelscheuer, Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice 2009.
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2009.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 24 des statuts.

Kockelscheuer, le 7 avril 2010.

Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2010038613/1354/22.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.254.090,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.756.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu jeudi, le *6 mai 2010* à 10 heures au siège social de la société, 45, avenue J.F. Kennedy, à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé de l'exercice 2009
2. Lecture des rapports du réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux administrateurs
6. Désignation du réviseur d'entreprises
7. Nominations statutaires
8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Abolition de la charte existante de Gouvernance d'Entreprise
10. Divers

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 17 des statuts, déposer leurs titres pour jeudi, le 29 avril 2010 au plus tard, auprès de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 17 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès du siège social pour jeudi, le 29 avril 2010 au plus tard.

Pour le Conseil d'Administration
Nico SIMON / Alain Huberty
Administrateur-Délégué / Président

Référence de publication: 2010038600/6257/29.

3W Power Holdings S.A., Société Anonyme.

3W Power Holdings Limited
(to be renamed 3W Power Holdings S.A.)

a company having its registered office at Elizabeth House, Les Ruettes Braye, St. Peter Port, Guernsey, registered with the trade register of Guernsey under number 48933.

To have its registered office transferred to
19, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg

CONVENING NOTICE

Dear Shareholder,

You are invited to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of 3W Power Holdings Limited (to be renamed 3W Power Holdings S.A.) (the "Company"), which will be held on 7 May 2010, at 11 a.m. at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in order to deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Following the decision of the shareholders of the Company on 9 April 2010 to transfer the registered office of the Company to Luxembourg, ratification of the transfer of the place of the registered office and the principal place of business (principal établissement) of the Company from Guernsey to Luxembourg and change of the nationality of the Company;
2. Adoption of the form of société anonyme for the purposes of Luxembourg law;
3. Change of the name of the Company into 3W Power Holdings S.A.;
4. Determination of the share capital of the Company by conversion of EUR 12,520,006.- share premium into the share capital of the Company and conversion of the shares;
5. Confirmation of the valuation report of the independent auditor, all the assets and all the liabilities of the Company, without limitation, remaining the ownership in their entirety of the Company by universal transfer of law (transfert d'universalité) and acknowledgement of the share capital of the Company;
6. Adoption of the interim closing balance sheets of the Company;
7. Adoption of the opening balance sheet and the accounts of the Company;
8. Confirmation of the mandates of the members of the current board of directors;
9. Appointment of the independent auditor;
10. Registered office and address of the Company;
11. Complete restatement of the Company's articles of incorporation;
12. Miscellaneous.

Action to be taken

Shareholders may request a proxy form for use in connection with the Meeting at (tel. +31 20 464 3707, fax. +31 20 464 1707, email: corporate.actions@rbs.com) until 11 a.m. on 4 May 2010. Whether or not you propose to attend the Meeting in person, we request that the form of proxy be completed and returned in accordance with the instructions printed thereon so that they arrive at the RBS, Equity Capital Markets / Corporate Actions HQ 3130, Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam, The Netherlands (tel. +31 20 464 3707, fax. +31 20 464 1707, email: corporate.actions@rbs.com) as soon as possible and, in any event, not later than 11 a.m. on 5 May 2010. Completion and return of a form of proxy will not prevent Shareholders from attending and voting at the Meeting, should they so wish. Holders of the redeemable ordinary shares of no par value in the capital of the Company which are admitted to trading on the regulated market of Euronext Amsterdam N.V can also give voting instructions to the chairman of the meeting via www.rbs.com/evoting

If you are in any doubt as to the action you should take, you are recommended to seek your own professional advice.

Completion and return of a form of proxy will not prevent Shareholders from attending and voting at the Meeting, should they so wish. Holders of Euronext Amsterdam Shares can also give voting instructions to the chairman of the meeting via www.rbs.com/evoting

Luxembourg, on 13 April 2010.

For the Board of Directors

Roland Berger

Chairman of the Board of Directors

Référence de publication: 2010039636/250/57.

Selectra Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.880.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 4 May 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Discharge to be granted to the Conducting Officers
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares one business day before the date of the Meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010040283/755/21.

CCR Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 117.582.

Lors de l'assemblée générale ordinaire ("l'Assemblée") qui s'est tenue le 26 mars 2010 au siège social de CCR Funds (la "Société"), étant donné qu'aucune action n'a été présentée ou représentée sur le nombre d'actions en circulation de la Société, la Présidente de l'Assemblée a décidé de surseoir aux décisions de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée générale ordinaire reprenant ces mêmes points.

Dès lors, nous vous prions de bien vouloir assister à la nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social de la Société, le jeudi 6 mai 2010 à 11.00 heures en vue d'examiner les points d'agenda suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2009.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Election ou réélection du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Pour le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010040803/755/29.

**Middenberm Group Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. TMF Group Holding Luxembourg S.A.).**

Capital social: EUR 1.121.432,50.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.822.

In the year two thousand and nine, on the ninth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing In Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company "TMF Group Holding Luxembourg S.A." (the Company), having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.822, Incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, dated July 27th, 2004, published In the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1155 dated November 16, 2004, the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, notary residing In Luxembourg, dated November 7, 2008 published In the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2850 dated November 27, 2008.

The meeting is chaired by Mrs Sara LECOMTE, private employee, with professional address In Luxembourg.

The President appointed as Secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address In Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the eight hundred ninety-eight thousand one hundred forty-six (898,146) shares, representing the entire share capital are represented at the present meeting. The shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company from "TMF Group Holding Luxembourg S.A." to "Middenberm Group Holding Luxembourg S.A."

2. Amendment of Article 1.2 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolutions.

3. Decrease of the share capital of the Company by one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-), in order to bring it from its current value of one million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-two euros and fifty cent (EUR 1.122.682,50.-) to a new value of one million one hundred twenty-one thousand four hundred thirty-two euros and fifty cent (EUR 1,121,432,50.-) through the cancellation of one thousand preference shares (the Preference Shares, reducing the total number of shares in issue from eight hundred ninety-eight thousand one hundred forty-six (898,146) shares to eight hundred ninety-seven thousand one hundred forty-six (897,146) shares, whereby the par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1,25.-) per share remains unchanged.

4. Cancellation of the different categories of shares in order to create only ordinary shares.

5. Amendment of Article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolutions.

6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unani- mously decide on the following:

First resolution

The shareholders resolve to change of the name of the company from "TMF Group Holding Luxembourg S.A." to "Middenberm Group Holding Luxembourg S.A."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders resolve to amend Article 1.2 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **1.2.** The company exists under the name of Middenberm Group Holding Luxembourg S.A. (the "Company")."

Third resolution

The shareholders resolve to reduce, in respect of the dispositions of article 69(2) of the law of 1915 concerning commercial companies, the share capital of the Company by one thousand two hundred and fifty euro (EUR 1,250.-), in order to bring it from its current value of one million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-two euros and fifty cent (EUR 1.122.682,50.-) to a new value of one million one hundred twenty-one thousand four hundred thirty-two euros and fifty cent (EUR 1,121,432,50.-) through the cancellation of one thousand preference shares (the Preference Shares), reducing the total number of shares in issue from eight hundred ninety-eight thousand one hundred forty-six (898,146) shares to eight hundred ninety-seven thousand one hundred forty-six (897,146) shares, whereby the par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1,25.-) per share remains unchanged.

Fourth resolution

The shareholders resolve to cancel the different categories of shares in order to create only ordinary shares.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at one million one hundred twenty-one thousand four hundred thirty-two euros and fifty cent (EUR 1,121,432.50) divided into eight hundred ninety-seven thousand one hundred forty-six (897,146) shares with a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1,25.-) per share."

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TMF Group Holding Luxembourg S.A." (la Société), dont le siège social est sis 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1155 daté du 16 novembre 2004, les statuts de celle-ci ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte Du notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2850 daté du 27 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Mme Sara Lecomte, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le Président, désigne comme Secrétaire Mme Isabel DIAS, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutatrice Mme Corinne PETIT, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quarante-six (898.146) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de "TMF Group Holding Luxembourg" en "Middenberm Group Holding Luxembourg S.A."

2. Modification subséquente de l'article 1.2. des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution précédente.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de mille deux cents cinquante euros (EUR 1.250.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-deux euros et

cinquante cent (EUR 1.122.682,50.-) à un montant de un million cent vingt et un mille quatre-cent trente-deux euros et cinquante cent (EUR 1.121.432,50.-) par l'annulation de mille deux cent cinquante actions préférentielles (les Actions Préférentielles), de sorte à réduire le nombre d'actions de huit cent quatre-vingt-dix huit mille cent quarante-six (898.146) actions à huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante-six (897.146) actions.

4. Annulation des différentes catégories d'actions de sorte à créer uniquement des actions ordinaires.
5. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "TMF Group Holding Luxembourg" en "Middenberm Group Holding Luxembourg S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide la modification subséquente de l'article 1.2. des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution précédente et qui aura désormais la teneur suivante:

" **1.2.** La société existe sous la dénomination de "Middenberm Group Holding Luxembourg S.A."

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire, dans le respect des dispositions de l'article 69(2) de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-deux euros et cinquante cent (EUR 1.122.682,50.-) à un montant de un million cent vingt et un mille quatre-cent trente-deux euros et cinquante cent (EUR 1.121.432,50.-) par l'annulation de mille deux cent cinquante actions préférentielles (les Actions Préférentielles), de sorte à réduire le nombre d'actions de huit cent quatre-vingt-dix huit mille cent quarante-six (898.146) actions à huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante-six (897.146) actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à l'annulation des différentes catégories d'actions de sorte à créer uniquement des actions ordinaires.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.121.432,50.- (un million cent vingt et un mille quatre cent trente-deux euros et cinquante cent), divisé en huit cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quarante-six (897.146) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cent (EUR 1,25.-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire Instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Lecomte, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47441. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009148678/152.

(090179827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.846.

The Board of Directors convenes the Shareholders of BULL FUND to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Sicav on 5 May 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2009
3. Allocation of results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax no: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2010040291/7/20.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.187.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GESTFIN à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010040293/7/21.

Piguet Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.807.

The Board of Directors convenes the Shareholders of PIGUET STRATEGIES to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office on 5 May 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2009
3. Allocation of the results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor

6. Statutory elections

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2010040294/7/19.

Polygone, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 18.095.

L'an deux mil neuf, le cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. L'association sans but lucratif Inter-Actions, ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro F 829, dûment représentée par Monsieur André Reuter, qualifié ci-après, agissant en sa qualité de Président du conseil d'administration et Monsieur Jan Nottrot, agissant en sa qualité de Secrétaire du conseil d'administration, le dernier ici représentée par Monsieur André Reuter, préqualifié, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 20 octobre 2009;

2. L'association sans but lucratif INTERSECTIONS, ayant son siège social à L-2611 Luxembourg, 9, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro F 854, dûment représentée par Madame Ria Sagrillo-Hesen, agissant en sa qualité de Présidente du conseil d'administration et Madame Simone Meyers-Wies, agissant en sa qualité de membre du conseil d'administration, les deux ici représentée par Monsieur André Reuter, préqualifié, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 20 octobre 2009;

3. Monsieur André Reuter, employé privé, demeurant à L-1220 Luxembourg, 204, rue de Beggen.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité "POLYgone" avec siège social à L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 15 janvier 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'année 1981, page 1908, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.095. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette du 7 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1895 du 9 octobre 2006.

Le capital social de la société est fixé à trente-huit mille euros (38.000.- EUR) représenté par trois cent quatre-vingt (380) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) L'association sans but lucratif Inter-Actions, deux cent vingt-huit parts sociales:	228
2) L'association sans but lucratif INTERSECTIONS, quatre-vingt-quinze part sociales:	95
3) Monsieur André Reuter, cinquante-sept parts sociales:	57
TOTAL: trois cent quatre-vingt parts sociales:	380

Lesquels comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ayant l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la société à raison de quatre cent soixante-deux mille euros (462.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille euros (38.000.- EUR) à cinq cent mille euros (500.000.- EUR), par incorporation au capital de réserves, par la création et l'émission de quatre mille six cent vingt (4.620) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune;

2) Souscription et libération des nouvelles parts sociales;

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4) Divers.

Après avoir délibéré, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à raison de quatre cent soixante-deux mille euros (462.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille euros (38.000.- EUR) à cinq cent mille euros

(500.000.- EUR), par incorporation au capital de réserves, par la création et l'émission de quatre mille six cent vingt (4.620) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Souscription et Libération

Les quatre mille six cent vingt (4.620) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune ont été intégralement souscrites comme suit:

1) L'association sans but lucratif Inter-Actions, prénommée, déclare souscrire à deux mille sept cent soixante-douze (2.772) parts sociales et de les libérer par un apport en nature consistant dans l'apport d'une partie des réserves de la Société, soit un montant de deux cent soixante-dix-sept mille deux cents euros (277.200.- EUR);

2) L'association sans but lucratif INTERSECTIONS, prénommée, déclare souscrire à mille cent cinquante-cinq (1.155) parts sociales et de les libérer par un apport en nature consistant dans l'apport d'une partie des réserves des réserves de la Société, soit un montant de cent quinze mille cinq cents euros (115.500.- EUR);

3) Monsieur André Reuter, prénommé, déclare souscrire à six cent quatre-vingt-treize (693) parts sociales et de les libérer par un apport en nature consistant dans l'apport d'une partie des réserves de la Société, soit un montant de soixante-neuf mille trois cents euros (69.300.- EUR).

L'existence des réservés a été justifiée aux associés et au notaire instrumentant, moyennant un compte pertes et profits intermédiaire arrêté au 31 août 2009, dont une copie restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associés décident, suite aux précédentes décisions, de modifier l'article 6 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000.- EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent euros (100.- EUR), chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) L'association sans but lucratif Inter-Actions, trois mille parts sociales:	3.000
2) L'association sans but lucratif INTERSECTIONS, mille deux cent cinquante parts sociales:	1.250
3) Monsieur André Reuter, sept cent cinquante parts sociales:	750
TOTAL: cinq mille parts sociales:	5.000

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont approximativement estimés à la somme de mille neuf cents euros (1.900.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Reuter et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46986. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Référence de publication: 2009148598/92.

(090179940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2009.

MPL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.390.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf novembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) PharmaTechnik Unternehmensberatung, une société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 137 286, dont le siège social L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal ici représentée par son administrateur Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange.

2) G2DMC, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 144 281, dont le siège social L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, ici représentée par son gérant Monsieur Philippe GODEAUX, demeurant au 27, rue E. Heulers à B-7120 Peissant

3) Mme Nathalie WATERLOOS, née le 22 mai 1969 à Schaerbeek demeurant 70A, Chaussée de Bruxelles, B-1410 Bruxelles.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif entre les prénommées d'une société à responsabilité limitée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MPL"

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités de merchandising, de marketing ainsi que le commerce général, importation, exportation, distribution, représentation, négociation en gros de tous produits et matériels - Vente en gros, demi-gros et détail des produits de consommation -Création, acquisition, exploitation et location-gérance de tous fonds de commerce et établissements commerciaux et industriels - Négoce, courtage, conseil, assistance ainsi que toutes prestations de services dans le domaine commercial, informatique et industriel.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

Elle pourra s'intéresser par tout moyens et notamment par voie d'achat, de location, d'apport, de prise de participation, de fusion ou d'alliance, à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire, analogue ou complémentaire au sien ou de nature à le favoriser et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (50.000,-€) divisé en mille (1000) parts d'une valeur nominale de cinquante Euros (50 €) chacune souscrites et attribuées comme suit:

1. PharmaTechnik Unternehmensberatung, quatre cents parts sociales	400
2. G2DMC, quatre cents parts sociales	400
3. Mme Nathalie WATERLOOS, deux cents parts sociales	200
Total: mille parts	1000

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.300,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés agissant comme ci-avant, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25A Boulevard Royal.
2. Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Philippe GODEAUX, né le 19 septembre 1971 à La Hestre (Belgique) demeurant au 27, rue E. Heulers à B-7120 Peissant.
- 3.- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- 4.- L'assemblée décide d'ajouter une enseigne commerciale sous le nom: MOVING PHARMA.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. ZIMMER, P. GODEAUX, N. WATERLOOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47644. Reçu 75 €.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009149808/99.

(090181507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151656/10.

(090183537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Tropez International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.658.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BR LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112133,

represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 1st of October 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Tropez International S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, BR LUXEMBOURG S.a r.l., pre-named and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers

- Mr Jefferson Rich Voss, company manager, born on November 2, 1962 in Orlando, Florida, USA, residing at 550 Jefferson Street, Oakland, Florida 34760;

- Mr Thomas Bradley Youth, company manager, born on February 17, 1964 in Hawaii, USA, residing at 730 Lake Davis Drive, Orlando, Florida 32806, USA;

Class B Managers

- Mr John Broadhurst Mills, consultant, born on February 28, 1969 in Capetown, South Africa, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Mr Noel McCormack, consultant, born in Dublin, Ireland on December 12, 1952, with his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg.

A COMPARU:

BR LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112133,

Ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée au Luxembourg, le 1^{er} octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Tropez International S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, BR LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- M. Jefferson Rich Voss, gérant de sociétés, né le 2 novembre 1962 à Orlando, Floride, USA, et résidant au 550 Jefferson Street, Oakland, Floride 34760, USA;

- M. Thomas Bradley Youth, gérant de sociétés, né le 17 février 1964 à Hawaii, USA, et résidant au 730 Lake Davis Drive, Orlando, Floride 32806, USA;

Gérants de classe B:

- M. John Broadhurst Mills, consultant, né le 28 février 1969 à Capetown, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- M. Noel McCormack, consultant, né à Dublin, Irlande le 12 décembre 1952, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.-

Luxembourg, le vingt-neuf octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009155277/447.

(090188382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009151657/10.

(090183536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Climate Change Investment II S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.042.

Hiermit teilen wir Ihnen mit, dass der Verwaltungsrat den Aktionären die Ernennung von Herrn Dr. Hartmut Rothacker und Herrn Martin Schulte als Verwaltungsratsmitglieder vorgeschlagen hat. Die Aktionäre haben dem Vorschlag zugestimmt. Dies wurde im Protokoll der Hauptversammlung vom 05.11.2009 festgehalten. Diese Mandate gelten bis zu der Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2013 stattfinden wird.

Weiterhin hat der Verwaltungsrat den Aktionären die Ernennung der Gesellschaft KPMG Audit S.à.r.l. (R.C.S. Luxembourg B 103.590) als Prüfungsbeauftragter des Geschäftsjahres vom 01.07.2009 bis 30.06.2010 vorgeschlagen. Die Aktionäre haben dem Vorschlag zugestimmt. Dies wurde im Protokoll der Hauptversammlung vom 05.11.2009 festgehalten. Dieses Mandat gilt bis zu der Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahr 2010 stattfinden wird.

Climate Change Investment II S.A. SICAR

Martin Schulte / Ralph Brödel

Référence de publication: 2009151879/18.

(090183701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

RCP 2 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.372.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

41018

Pour RCP 2 (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009153007/13.

(090184985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

MPM Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 46, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 142.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009154860/13.

(090187743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 129.159.

EXTRAIT

Par les résolutions écrites prises en date 30 novembre 2009, l'associé unique a décidé:

- D'accepter la démission de M. Graham Peter Wilson MARR en tant que gérant de la Société, prenant effet au 30 novembre 2009;
- De modifier le statut de gérant de M. Gianmarco Ernesto Maria CREMONESI en le nommant gérant A et non plus gérant B pour une durée indéterminée et prenant effet au 30 novembre 2009;
- De nommer M. Innes John SMITH, né le 27 mai 1977 à Brisbane, Australie, ayant comme adresse professionnelle 6, St Andrew Street -EC4A3AE- Londres, Royaume Uni, comme gérant B pour une durée indéterminée et prenant effet au 30 novembre 2009.

En conséquence, le Conseil de Gérance de la Société se compose de;

- M. Mark HATHERLY (Gérant A),
- M. Gianmarco Ernesto Maria CREMONESI (Gérant A),
- M. Antonello DE FILIPPO (Gérant B),
- M. Innes John SMITH (Gérant B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

AEIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée

4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Mark HATHERLY

Référence de publication: 2009151880/27.

(090183683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Hall-Miba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 79.800.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 19 novembre 2009

- Ont été ré-élus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Monsieur Eric LECLERC, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, président

Monsieur Jos HEMMER, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,

Monsieur Philippe GILAIN, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg,
Madame Martine KAPP, employée privée, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- A été nommé commissaire aux comptes pour la même période, en remplacement de Mme Diane WUNSCH:
Monsieur Pascal FABECK, employé privé, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009153038/19.

(090185715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Zen-Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 12-14, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 124.065.

L'an deux mil neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Danielle HUETER, employée privée, demeurant à L-6970 Hostert, 97, rue d'Andethana
2. Mademoiselle Julienne MABENGA, esthéticienne, demeurant à L-5716 Aspelt, 3, rue de l'Ecole.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée "ZEN-BEAUTE" avec siège social à L-5710 Aspelt, 48, rue P. d'Aspelt, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 560 du 7 avril 2007 et qui est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 124.065.

II. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (€12.500.-), représenté par CENTS (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€125.-) chacune, entièrement souscrites et libérées par les deux associés à parts égales.

Sur ce:

Mademoiselle Danielle HUETER, préqualifiée, a déclaré céder DIX (10) de ses CINQUANTE (50) parts sociales à Mademoiselle Julienne MABENGA, préqualifiée, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€1.250.-) payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et elle en a la jouissance et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Mademoiselle Danielle HUETER et Mademoiselle Julienne MABENGA, agissant en tant que gérantes déclarent consentir à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et la tiennent pour valablement signifiée à la société.

Ensuite, les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

"Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (€12.500.-), représenté par CENTS (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€125.-) chacune

Ces parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. Mademoiselle Danielle HUETER, quarante parts sociales	40
2. Mademoiselle Julienne MABENGA, soixante parts sociales	60
Total: CENT parts sociales	100

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre."

Deuxième et dernière résolution

Les associés décident un changement du siège social de la société de L-5710 Aspelt, 48, rue P. d'Aspelt à L-5240 Sandweiler, 12-14, rue Principale. En conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts prendra dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi à Sandweiler."

41020

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de NEUF CENT CINQUANTE EUROS (€950.-)

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: HUETER - MABENGA - THOLL

Enregistré à Mersch, le 23 novembre 2009. Relation: MER/2009/2164. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 25 novembre 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009154170/57.

(090186660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Inncona S.à r.l. & Cie. Quatre-vingt-troisième (83) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.585.

—
Gesellschaftsverchluss (Umlauf)
über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Art. 3. des Gesellschaftsvertrages wird wie folgt geändert:

Die alleinige Kommanditistin Frau Dr. Gabriele Tischler-Quallich scheidet zum 15. Oktober 2009 aus der Gesellschaft aus.

Mit Wirkung zum 16. Oktober 2009 tritt

Herr Wolfgang Albus

Geb. 13.06.1944/ Geb. Ort Oberhausen

Beruf: Dipl.-Kaufmann

Ulmenweg, 5, D-27607 Langen

in die Gesellschaft ein.

Der Kommanditeil in Höhe von 175.000,00 € wird auf Herrn Wolfgang Albus übertragen.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet:

Grevenmacher, 15.10. 2009.

Dr. Gabriele Tischler-Quallich / Wolfgang Albus

Kommanditistin (ausscheidend) / Kommanditist (eintretend)

EKIAM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009154515/28.

(090186921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Equiniti Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 82.722.060,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.721.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009154952/14.

(090187398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

REVISA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 149.653.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luca Tagliabue, réviseur d'entreprises, né à Mendrisio (Suisse), le 14 octobre 1968, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société aura pour objet l'exécution de prestations de révision d'entreprises telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Elle pourra effectuer des prestations et donner des consultations dans les domaines financiers, économiques, administratifs, fiscaux, et qui se rapportent à la fondation, à la domiciliation, à l'organisation et à la gestion d'entreprises et de sociétés et, de manière générale, exercer toutes activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession de réviseur d'entreprises. La société pourra prendre des participations dans toute société exerçant des activités similaires, complémentaires ou susceptibles de favoriser le développement de l'activité principale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de REVISA, société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En cas de refus d'agrément, les co-associés devront ou bien acquérir eux-mêmes lesdites parts sociales, ou bien les faire acquérir soit par un tiers agréé par eux, soit par la Société elle-même, conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le prix de cession des parts sociales sera fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle. Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations. A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social. La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Luca TAGLIABUE, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.000,-.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé au 10, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.
2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Luca Tagliabue, réviseur d'entreprises, né à Mendrisio (Suisse), le 14 octobre 1968, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

41023

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. TAGLIABUE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trois décembre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009155274/112.

(090188343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Tlemcen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.657.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Pallister Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered under number 325948,

represented by Abdelrahime Benmoussa with professional address at 58, rue Charles Martel, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 October 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Tlemcen Investments S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Pallister Holdings Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

41027

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47.765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Pallister Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, avec son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 325948,

Ici représentée par Abdelrahime Benmoussa, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Tlemcen Investments S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le

développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de Constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Pallister Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47.765.
2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BENMOUSSA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42853. Reçu soixante-quinze euros (75,00 EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-neuf octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009155276/434.

(090188371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Crystal Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.665.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The founder is here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Turquoise S.a r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise

money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-a-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

All the 25,000 (twenty-five thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mrs Yannick Poos, private employee born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Class B manager:

- Mr. Franck Doineau, born on 15th August 1969 in la Guerche de Bretagne, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour d'octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Turquoise S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euro), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les 25,000 (vingt-cinq mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 25.000 (vingt-cinq mille Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Madame Yannick Poos, employée privée née le 19 Avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Gérant de classe B:

- Monsieur Franck Doineau, employé privé né le 15 Août 1969 à la Guerche de Bretagne, France dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute,

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46643. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.-

Luxembourg, le sept décembre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009155279/399.

(090188419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Assenagon Vermögensbildung Accretion, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion "Verwaltungsreglement" Assenagon Vermögensbildung Accretion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assenagon Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010038713/10.

(100047618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

Franklin Templeton European Real Estate Fund of Funds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Franklin Templeton European Real Estate Fund of Funds modifié au 24 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franklin Templeton Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010038714/10.

(100043575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

M.E.T. Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de M.E.T. Fonds - PrivatMandat modifié au 15 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Signatures

Référence de publication: 2010041903/10.

(100052108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

M.E.T. Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de M.E.T. Fonds modifié au 15 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Signatures

Référence de publication: 2010041905/10.

(100052107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

SEB deLuxe, Fonds Commun de Placement.

Sondervermögen, verwaltet von der SEB Asset Management S.A., mit Sitz in 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handelregister unter der Nummer B 28.468.

Das Sonderreglement des SEB deLuxe (Stand: März 2010) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Asset Management S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2010042929/12.

(100054536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Nikko AM Global Investment Fund, Fonds Commun de Placement.

Notice is hereby given that Nikko Asset Management Luxembourg S.A. and Nikko Bank (Luxembourg) S.A. have decided to terminate the management regulations of NIKKO AM GLOBAL INVESTMENT FUND (the "Fund") and to dissolve the Fund with immediate effect.

Luxembourg, 19 April 2010.

By order of the Board of Directors of Nikko Asset Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010044045/267/9.

Wollaine Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 85.993.

-
- Constituée suivant acte notarié par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 796 du 25 mai 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 janvier 2010 à Luxembourg que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
- a été renommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

Au conseil d'administration:

* Monsieur Serge BOUCHER, demeurant professionnellement au 1, Place Ville-Marie, Bureau 1900 Montréal (Québec) CANADA H3B 2C3, administrateur;

- a été nommé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

Au conseil d'administration:

* Monsieur Alexandre VON HEEREN, demeurant à Steinengraben 22, CH-4002 BASEL, administrateur;

Au poste de commissaire aux comptes:

* La société REVILUX S.A., dont le siège est à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, immatriculée au RCS sous le numéro B 25.549 en remplacement de la société ERNST & YOUNG dont le siège est à Munsbach au Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour la société WOOLLAINE DISTRIBUTION S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010039877/28.

(100039016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

T.L.O. Diana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 63.647.

—

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/03/2010.

Pour T.L.O. DIANA S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2010039936/12.

(100039231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Danpark S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 43.955.

—

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010040040/13.

(100039066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.
